Ordre de service d'action

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale de l'enseignement et de la recherche Service de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation Sous-direction de la recherche, de l'innovation et des coopérations internationales Bureau du développement agricole et des partenariats pour l'innovation 78 rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955	**Note de service** **DGER/SDRICI/2025-410** **25/06/2025**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 01/10/2025
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 2

Objet : Présentation du programme et des modalités pratiques d'organisation des treizièmes rencontres nationales des exploitations agricoles et ateliers pédagogiques.

Destinataires d'exécution
Etablissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnel agricoles (EPLEFPA) Fédérations et établissements de l'enseignement privé Etablissements d'enseignement supérieur, agronomique, vétérinaire et paysager DRAAF/DAAF Etablissements du dispositif national d'appui

Résumé :
Les rencontres nationales des exploitations agricoles et ateliers technologiques auront lieu du 21 au 23 octobre 2025 à l'EPLEPFA du Valentin à Bourg Les Valence. Elles auront pour thème « le métier du DEA/DAT ». Il s'agit de former et d'accompagner sur la thématique les agents de toutes les familles de l'enseignement agricole qui mettent en œuvre les missions d'animation des territoires et d'expérimentation/innovation.

La session 2025 des rencontres nationales des exploitations et ateliers technologiques de l'enseignement agricole s'inscrit dans l'objectif de conforter le rôle des exploitations agricoles et ateliers technologiques au sein de l'enseignement agricole. Ces rencontres sont des moments d'échanges et de formation au profit des directeurs d'exploitations agricoles et d'ateliers technologiques. L'évènement est ouvert aux personnels de l'enseignement public et privé, de l'enseignement technique et de l'enseignement supérieur.

1. PRÉSENTATION DU DISPOSITIF DE FORMATION

La présente note de service a pour objet de préciser le thème et les modalités pratiques d'organisation des treizièmes rencontres nationales des exploitations agricoles (EA) et ateliers pédagogiques (AT).

Ces journées nationales ont lieu tous les deux ans. En 2025, cette session de formation se déroulera à l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle (EPLEFPA) de Valence, du mardi 21 au jeudi 23 octobre 2025.

1.1. Objectifs

Les exploitations agricoles, ateliers technologiques et plateaux techniques contribuent activement à la mise en œuvre des missions de l'enseignement agricole comme support de formation des apprenants. Ils participent notamment à l'animation et au développement des territoires. Ils contribuent aussi aux activités de développement, d'expérimentation et d'innovation agricoles et agroalimentaires.

Les journées nationales qui leur sont dédiées auront pour thème en 2025 « **le métier du DEA/DAT** ».

Il s'agira :

- d'outiller les DEA/DAT dans leurs fonctions de coordination d'équipe, de gestion de projet et de dialogue avec les parties prenantes internes et externes ;
- d'échanger sur l'impact de la transition agro-écologique sur l'organisation du travail via des visites et des ateliers ;
- de partager des expériences et des pratiques professionnelles en favorisant les échanges entre pairs pour valoriser les initiatives innovantes mais aussi les difficultés sur les enjeux de leur métier ;
- de rendre compte des actions et résultats obtenus sur le métier du DEA/DAT dans un objectif de diffusion et de reproduction dans d'autres établissements.

1.2. Publics concernés

Sont conviés en priorité à cette action de formation :

- les directeurs d'exploitation agricole (DEA), directeurs d'atelier technologique (DAT) et responsables de plateaux techniques des établissements de l'enseignement technique et supérieur agricole, public et privé.

Sont également invités à cette action de formation :

- les directeurs d'établissement ;
- les enseignants et enseignants-chercheurs ;
- les chefs de projet de partenariat et les agents chargés de projet ou d'expérimentation/innovations ;
- les équipes des DRAAF et DAAF ;
- les représentants des services déconcentrés de l'Etat ;
- les représentants des établissements nationaux d'appui ;
- les représentants du MASA et des organismes publics.

1.3. Programme

Le programme prévisionnel de ces journées de formation se trouve en annexe 2 et sera actualisé via le lien suivant à partir de septembre 2025 : https://adt.educagri.fr/exploitations-et-ateliers, dans la rubrique "rencontres nationales".

2. DATE ET LIEU DE FORMATION

La formation se déroulera **du mardi 21 octobre 2025 à 09h00 au jeudi 23 octobre 2025 à 12h30**
Au Valentin - EPLEFPA de Valence
Avenue de Lyon - 26500 Bourg-Lès-Valence

Code action session : NCE1EA0042

Les inscriptions seront ouvertes du 1er septembre 2025 au 3 octobre 2025 à minuit.

3. MODALITÉS PRATIQUES D'INSCRIPTION (annexe 1)

Pour toute question, la Bergerie Nationale peut être jointe par courriel, en précisant le code de la formation, à l'adresse suivante : micheline.ka-chataigne@bergerie-nationale.fr.

3.1. Modalités d'inscription pour les personnels des établissements d'enseignement technique publics

Les inscriptions s'effectuent de la manière suivante :

3.1.1 Pour les agents du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire

L'agent doit s'inscrire via son Self Mobile – Renoir RH. « Mon Self Mobile » permet aux agents MASA d'administration centrale, D(R)AAF, DDI et EPLEFPA de se télé-inscrire aux sessions de formation. Les responsables hiérarchiques y valident les demandes de formation des agents de leur équipe.

- Se connecter à "Mon Self Mobile" : https://m.renoirh.cisirh.gouv.fr/MonSelfMobile/Accueil
- Faire une demande de formation sur "Mon Self Mobile" en renseignant le code RenoiRH

Il est important de vérifier l'état de validation de vos demandes de formation sur votre Self Mobile.

Si vos demandes tardent à être traitées par votre responsable hiérarchique ou par votre responsable local de formation (RLF), contactez-les rapidement. Les demandes non validées n'arriveront jamais jusqu'à la structure organisatrice de la formation, et vous risquez de ne pas pouvoir être inscrit ni convoqué.

3.1.2. Pour les agents qui n'ont pas les droits d'accès au Self Mobile Formation : agents contractuels sur budget des EPLEFPA, agents des établissements d'enseignement privés et supérieur, **ET UNIQUEMENT CES AGENTS**

L'agent doit :
- Télécharger la fiche d'inscription papier :
https://formco.agriculture.gouv.fr/fileadmin/user_upload/2.S_inscrire/images/Fiche_d_inscription_FORMCO_2022_01.pdf
- La renseigner de manière exhaustive et lisible.
- La faire viser par son responsable hiérarchique puis par son Responsable Locale de Formation (RLF).
- Le RLF doit alors la transmettra par mail à la structure organisatrice de la formation, qui pourra inscrire directement les agents dans RenoiRH-formation sur cette base.

Pour les agents des points 3.1.1 et 3.1.2

Une fois les inscriptions enregistrées par la Bergerie nationale, un courriel "valant invitation" sera envoyé aux participants accompagné d'un lien vers un **formulaire logistique :**
https://forms.office.com/Pages/DesignPageV2.aspx?origin=ShareFormPage&subpage=design&m2=1&id=VZPtx6jPyEasxUOueubHmgdWuCblZ3tAlfd6An0XFgFUMTFNN1o0NEFPOVFWV1czS1FLT1BIWU9KNi4u&topview=Preview il sera ouvert à partir du 01/09/2025.

Ce formulaire logistique sera à renseigner par le participant et indiquera :

- Ses dates et horaires d'arrivée (un service de navette est mis en place pour les déplacements entre les gares de Valence et l'établissement du Valentin) ;
- Ses choix de visites et d'ateliers ;
- Sa demande de réservation pour l'hébergement et la restauration.

Date limite de saisie du formulaire logistique : 3 octobre 2025, minuit.

Les frais d'hébergement et de déplacement des participants **sont pris en charge** sur le budget 143, par la Bergerie nationale structure organisatrice, conformément aux décrets en vigueur concernant les tarifs de remboursement.

3.2. Modalités d'inscription pour les autres participants

Le lien d'inscription pour les autres participants, est disponible sur le site ADT : dans la rubrique « exploitations agricoles et ateliers technologiques » :
https://forms.office.com/Pages/DesignPageV2.aspx?origin=ShareFormPage&subpage=design&m2=1&id=VZPtx6jPyEasxUOueubHmgdWuCblZ3tAlfd6An0XFgFUMTFNN1o0NEFPOVFWV1czS1FLT1BIWU9KNi4u&topview=Preview

Le formulaire logistique sera à renseigner par le participant et indiquera :

- Ses dates et horaires d'arrivée (un service de navette est mis en place pour les déplacements entre les gares de Valence et l'établissement du Valentin) ;
- Ses choix de visites/ateliers ;
- Sa demande de réservation pour l'hébergement et la restauration.

Date limite de saisie du formulaire logistique : 03 octobre 2025, minuit.

4. MODALITÉS DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT DES INTERVENANTS ET ORGANISATEURS

Les agents de la DGER (direction, sous-direction, bureaux, inspection et Reso'them,) recevront une invitation de la Bergerie nationale. Leur responsable signera leur ordre de mission. Leurs frais de déplacement seront pris en charge par leur structure.

Pour tous les autres intervenants et organisateurs, l'invitation vaut ordre de mission. Les frais de déplacement peuvent être pris en charge par la Bergerie nationale sur un budget spécifique alloué à cet effet. Les remboursements seront faits sur production des **justificatifs originaux** des billets de train ou d'avion (si ce dernier est moins onéreux que le train) pris par **chaque** intervenant et organisateur.

5 – HEBERGEMENT, RESTAURATION

Le principal mode d'hébergement retenu pour ce séminaire est l'internat du lycée agricole de Bourg-lès-Valence. Les chambres sont confortables, de 2 à 3 personnes maximum, avec salle de bain privative. Les binômes ou trinômes seront constitués via le formulaire logistique. Cet hébergement, pris en charge directement par l'organisation, ne nécessite pas d'avance de frais. **LE LINGE DE LIT NE SERA PAS FOURNI**.

Pour certaines situations spécifiques, un hébergement à l'hôtel pourra être envisagé **de manière exceptionnelle**. Deux établissements à proximité (à 20 minutes à pied de l'EPL) sont éligibles au remboursement et éventuellement au service de navette mis en place matin et soir selon un horaire unique.
Dans ce cas, la réservation est à effectuer par les participants eux-mêmes. Les frais engagés seront remboursés dans la limite des plafonds habituels et selon l'annexe 1.
Les hôtels sont : **Noémys Hôtel Valence Nord,** 50 All. Ninon Vallin, 26500 Bourg-lès-Valence ou **Kyriad Hôtel Valence Nord,** 159 Av. de Lyon, 26500 Bourg-lès-Valence.

La restauration se fera au lycée agricole du Valentin du lundi 20 octobre au soir au jeudi 23 octobre midi.

6. CONTACTS

Pour tout problème rencontré ou pour des informations complémentaires, vous pouvez contacter :

- Sophie Singer (Bergerie nationale de Rambouillet) au 01 61 08 68 26, sophie.singer@bergerie-nationale.fr
- Marion LHÔTE (DGER) au 06 70 07 96 06, marion.lhote@agriculture.gouv.fr

Le directeur général adjoint,
chef du service de l'enseignement technique

Luc MAURER

ANNEXE 1
Modalités d'inscription

<table>
<tr><th>Public</th><th>inscription</th><th>Prise en charge des frais de déplacement, restauration et hébergement</th><th>Formulaire logistique</th></tr>
<tr><td>- DEA DAT
- Chef de projet de partenariat
- Chargé de mission ADT ADEI en DRAAF-DAAF/SRFD-SFD
- Chargé de mission en ENA
- Enseignant, enseignant chercheur
- Directeur d'EPL</td><td>- Pour les agents du MASA : Mon Self Mobile" : https://m.renoirh.cisirh.gouv.fr/MonSelfMobile/Accueil

- Pour les autres : Fiche papier</td><td>Oui, budget spécifique géré par la Bergerie nationale</td><td rowspan="2">A compléter par tous les participants : Formulaire logistique</td></tr>
<tr><td>Personnel de la DGER (direction, sous-direction, bureaux, inspection, Réso'Them)</td><td></td><td>Budget propre de la structure d'appartenance</td></tr>
<tr><td>Intervenant extérieur</td><td></td><td>Oui, budget spécifique géré par la Bergerie nationale</td><td></td></tr>
</table>

13ES RENCONTRES NATIONALES

EXPLOITATIONS ET ATELIERS TECHNOLOGIQUES DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Dispositif National d'Appui

Dispositif du Ministère de l'agriculture pour accompagner l'enseignement agricole technique

EPL DU VALENTIN

21 AU 23 OCTOBRE 2025

PROGRAMME

MARDI 21 OCTOBRE 2025

9H - 9H30 I ACCEUIL

9H30 - 11H20 I PILOTER UNE ÉQUIPE EN EA/AT : POSTURE, OUTILS ET MARGES DE MANŒUVRE

À travers des études de cas et des échanges, les participants travailleront en atelier sur la posture du manager, l'utilisation d'outils adaptés et les marges de manœuvre pour créer un environnement de travail performant et épanouissant, en tenant compte des contraintes spécifiques à chaque type de structure. Retours d'expérience/partage d'outils et apports théoriques ou d'experts pour identifier des solutions.

PAUSE

11H40 - 13H I INTRODUCTION

Introduction de Luc MAURER et échanges avec la salle

13H - 14H30 I DÉJEUNER

14H30 - 16H30 I PILOTER UNE ÉQUIPE EN EA/AT : POSTURE, OUTILS ET MARGES DE MANŒUVRE

Séquence identique à celle du matin. Chaque participant participera à 2 ateliers management.

PAUSE

17H - 19H I PLATEAUX TECHNIQUES DU VALENTIN

L'EPL du Valentin est constitué de 3 plateaux techniques : l'exploitation Agricole Certifiée en AB , l'atelier de Transformation Agroalimentaire et le point de Vente Collectif "La Musette de Valentine ». L'occasion de cette visite permettra également de découvrir l'atelier de tri de semences.

19H30 - 20H30 I DÎNER

A PARTIR DE 20H45 I TEMPS DEDIÉ À L'ASSOCIATION DES DEA DAT

MERCREDI 22 OCTOBRE 2025

8H - 12H30 I AGROÉCOLOGIE ET RÉORGANISATION DU TRAVAIL : UNE EXPLORATION SUR LE TERRAIN

Une immersion dans 8 sites différents pour explorer comment la transition agroécologique transforme les méthodes de travail en agriculture.

12H30 - 13H45 I DÉJEUNER

13H45 - 15H30 I SANTÉ SECURITÉ AU TRAVAIL

A partir d'une situation concrète, démontrer que la SST donne de la visibilité à l'exploitation ou l'atelier, intérêt pédagogique, meilleures conditions de travail, position plus sécurisée du DEA DAT.
Pierre CLAVEL (ISST), MSA Drome, Ergonome

PAUSE

15H45 - 16H30 I FEMMES MANAGEUSES EN AGRICULTURE : DEFIS ET OPPORTUNITÉS POUR UN MANAGEMENT PLUS INCLUSIF

Présentation de l'étude FACT, Femmes manageuses de salariés en EA avec des témoignages concrets et des exemples de réussite.
Xavier Bordenave, inspecteur de l'EA
Pierre Clavel, inspecteur Santé Sécurité au Travail

PAUSE

16H45 - 18H30 I TRANSITION AGRICOLE ET ORGANISATION DU TRAVAIL : ENTRE RECHERCHE ET REALITÉ DU TERRAIN

Une réflexion croisée entre données de recherche et expériences pratiques pour comprendre les enjeux de la transition dans l'organisation du travail agricole.

19H30 I SOIRÉE DES RÉGIONS

JEUDI 23 OCTOBRE 2025

8H30 - 11H30 I LE MÉTIER DE DEA/DAT AUJOURD'HUI : ÉVOLUTIONS, TENSIONS ET LEVIERS D'ACTION

Ateliers autour d'enjeux spécifiques au métier de DEA DAT (autre que Management), témoignage, expertise :

- numérique
- place du DEA DAT dans l'équipe de direction
- partenariats extérieurs
- femmes DEA DAT
- le travail entre générations x, y et z
- réduction du temps de travail / monotraite
- Valorisation des produits / restauration collective, quelle organisation de travail ?

PAUSE

11H45 I CONCLUSION

12H00 I DÉJEUNER

14H I TEMPS CONSACRÉ AUX DROM COM

CONTACTS :

Sophie SINGER
sophie.singer@bergerie-nationale.fr
01 61 08 68 26

ADRESSE :

Route De Lyon
26500 BOURG LES VALENCE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

ENSEIGNEMENT AGRICOLE L'AVENTURE DU VIVANT RÉVÈLE TON TALENT

LeValentin EPLEFPA VALENCE

La Bergerie NATIONALE

L'INSTITUT agro

RESO'THEM Un collectif pour accompagner la transition agro-écologique